



RETOUR FORCÉ VERS L'INSÉCURITÉ

L'EUROPE RENVOIE DES DEMANDEURS D'ASILE EN AFGHANISTAN

J'ACCUEILLE !

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

© Amnesty International 2017

Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site :

www.amnesty.org

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale de ce document a été publiée en

2017 par Amnesty International Ltd

Peter Benenson House, 1 Easton Street

Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : ASA 11/6866/2017

L'édition originale a été publiée en
langue anglaise.

amnesty.org



Photo de couverture : membres des forces de sécurité afghanes, peu après l'explosion d'un camion piégé (Kaboul, 31 mai 2017). Au moins 150 personnes ont été tuées et plusieurs centaines d'autres ont été blessées dans l'explosion, qui s'est produite dans le quartier diplomatique de la capitale afghane, le matin, en pleine heure de pointe. © Shah Marai/AFP/Getty Images

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



SYNTHÈSE

« J’ai tellement peur que je n’ose même pas emmener mes enfants sur la tombe de leur père. »

Témoignage de Sadeqa, une jeune femme renvoyée avec sa famille par la Norvège en Afghanistan en 2016

Le mari de Sadeqa, Hadi*, avait été enlevé en 2015 en Afghanistan, par un groupe qui lui reprochait l’activité qu’il exerçait. Il avait été libéré moyennant le versement d’une rançon. À sa libération, il était tellement mal en point, en raison des violences qu’il avait subies, qu’il n’avait pas pu parler pendant plusieurs jours. Une fois qu’il a été rétabli, Hadi, Sadeqa et plusieurs autres membres de leur famille – dont un enfant en bas âge – ont fui l’Afghanistan, craignant pour leur vie. Après un difficile et périlleux voyage de plusieurs mois, ils sont arrivés en Norvège, où ils ont déposé une demande de protection internationale. Celle-ci a finalement été rejetée.

Les autorités norvégiennes ont alors donné à la famille Sadeqa le choix entre être renvoyée de force en Afghanistan, après avoir passé un certain temps en détention, ou « accepter » de rentrer, dans le cadre d’une procédure dite de « retour volontaire assisté », solution lui évitant la détention et assortie d’un versement de l’ordre de 10 700 euros. « Nous avons donc accepté de repartir et décidé de redémarrer à zéro – nous n’avions pas le choix », a expliqué Sadeqa aux chercheuses d’Amnesty International.

La jeune femme et sa famille sont arrivées en Afghanistan au milieu de l’année 2016. Hadi a trouvé du travail dans un secteur différent de celui-ci qui était le sien auparavant, en cherchant à se faire discret. Mais, quelques mois après son retour de Norvège, il a disparu. Sadeqa a appris quelques jours plus tard que son mari avait été tué. Elle est persuadée que les personnes qui l’avaient déjà enlevé une première fois sont responsables de sa mort. Elle a confié aux chercheuses d’Amnesty International que sa famille et elle vivaient cachées en Afghanistan, ne quittant jamais leur maison, terrorisées au point d’avoir peur de se rendre sur la tombe de Hadi.

Sadeqa fait partie de ces milliers d’Afghans renvoyés d’Europe vers l’Afghanistan depuis deux ans. Ces retours ont lieu alors que tout tend à prouver que les personnes qui repartent en Afghanistan se retrouvent confrontées à un risque bien réel d’atteintes aux droits humains. Ce nouveau rapport examine la légalité des retours vers l’Afghanistan. Il passe en revue la situation en matière de sécurité et de droits fondamentaux dans ce pays et présente les témoignages de personnes qui, comme Sadeqa, ont été renvoyées par des pays européens. Il met en perspective les chiffres concernant les personnes renvoyées depuis l’Europe avec les informations relatives aux morts et aux blessés répertoriés en Afghanistan du fait du conflit ou d’autres périls présents dans ce pays, soulevant un certain nombre de questions à propos des processus de prise de décisions de certaines autorités européennes.

Les chercheuses d’Amnesty International se sont rendues en Afghanistan pour les besoins de ce rapport en mai 2017. Elles ont pu s’entretenir avec 18 femmes, hommes et enfants qui avaient été récemment expulsés d’Europe. Elles ont également étudié de nombreux rapports d’experts sur la situation en matière de sécurité et de droits humains dans l’ensemble de l’Afghanistan. Elles ont enfin pu s’entretenir avec les représentants d’organisations locales et internationales de la société civile, des avocats et des universitaires, ainsi qu’avec des responsables de l’Organisation internationale pour les migrations (OIM), du Haut-Commissariat des Nations

* Les noms de toutes les personnes interrogées ont été modifiés, par mesure de protection.

unies pour les réfugiés (HCR) et du ministère afghan en charge des Réfugiés et des Rapatriés. Les chercheuses ont en outre rencontré des membres du personnel du HCR au siège de l'organisation, à Genève.

L'Afghanistan est actuellement en proie à un conflit de type non international entre des « éléments hostiles au gouvernement » et les forces favorables à ce dernier. Parmi les « éléments hostiles au gouvernement » figurent les talibans et le groupe qui se fait appeler « État islamique », sachant que plus d'une vingtaine de groupes armés opèrent sur le territoire afghan. Plusieurs rapports d'experts de l'ONU, ainsi que diverses autres sources, indiquent que le conflit en Afghanistan s'est aggravé au cours des deux dernières années, et avec lui les conséquences pour les civils. Selon la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA), 2016 a été l'année la plus meurtrière jamais enregistrée en Afghanistan pour les civils, avec 11 418 personnes tuées ou blessées. Selon cet organisme de l'ONU :

« En 2016, les civils, et en particulier les femmes et les enfants, ont payé un lourd tribut à l'insécurité et à la violence engendrées par le conflit. L'intensification des affrontements armés pour des questions territoriales entre les forces favorables au gouvernement et les éléments qui lui sont hostiles a entraîné des dommages d'une ampleur inédite pour la population civile, qui se sont notamment traduits par le nombre le plus élevé de victimes mineures et de personnes déplacées jamais enregistré depuis 2009. »

Cette dégradation des conditions de sécurité constatée en 2016 s'est encore accentuée en 2017. L'ONU a enregistré plus de 16 290 atteintes à la sécurité au cours des huit premiers mois de l'année 2017. En juin 2017, le secrétaire général de l'ONU a qualifié les conditions de sécurité en Afghanistan de « très précaires ». Selon le service de la Commission européenne à l'aide humanitaire et à la protection civile (ECHO), la situation a « évolué vers une crise humanitaire toujours plus aiguë ».

Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2017, la MANUA a recensé 5 243 victimes civiles (1 662 morts et 3 581 blessés). Dans la majorité des cas, il s'agit de personnes touchées par l'explosion d'engins explosifs improvisés placés dans des zones à population civile par des éléments hostiles au gouvernement – attentats suicides et systèmes à déclenchement par plaque de pression, en particulier. La MANUA dit avoir répertorié de janvier à juin 2017 davantage de personnes tuées ou blessées lors d'attaques suicides ou autres qu'au cours de n'importe quel semestre précédent depuis qu'elle a commencé à comptabiliser systématiquement les victimes civiles, en 2009.

La province de Kaboul est la plus dangereuse de tout l'Afghanistan en termes de victimes civiles. Toutefois, lorsque l'on regarde les 10 provinces où les victimes civiles ont été les plus nombreuses en 2016, on constate que le conflit affecte l'ensemble du pays, n'épargnant aucune des régions, du nord au sud, d'est en ouest et au centre. Ce conflit se caractérise par une instabilité généralisée et implique de nombreux groupes qui cherchent constamment à gagner ou regagner du terrain, et dont les actes peuvent être imprévisibles. Les déclarations de la MANUA et du secrétaire général des Nations unies, ainsi que celles des autorités américaines, de diverses ONG internationales et de certaines composantes du gouvernement afghan, insistent toutes sur l'ampleur de l'insécurité dans tout le pays.

Parallèlement aux graves dangers que le conflit actuel fait courir à tous les Afghans, un grand nombre de personnes vivant en Afghanistan sont également confrontées à un risque particulier de persécution – terme défini par le droit européen et international comme désignant des actes représentant « des violations graves des droits fondamentaux de l'homme », lorsqu'ils se fondent sur l'origine, la religion, la nationalité, l'appartenance à un groupe social en particulier ou les opinions politiques. La persécution n'est pas une menace localisée. Il s'agit d'une grave atteinte aux droits humains, perpétrée dans tout l'Afghanistan, dans les territoires sous contrôle aussi bien des forces favorables au gouvernement que des éléments qui lui sont hostiles. Dans les secteurs contrôlés par le pouvoir central, des agents de l'État se livrent quotidiennement à des violations des droits humains. Les groupes armés favorables au gouvernement se rendent responsables de meurtres, d'agressions, d'extorsions, d'actes d'intimidation, etc. Dans les régions aux mains d'éléments hostiles au gouvernement, les atteintes aux droits humains sont très fréquentes. Elles prennent la forme non seulement d'exécutions extrajudiciaires, d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, mais également d'un refus de reconnaître les droits à la liberté de circulation, à la liberté d'expression, à la participation à la vie politique, à l'accès à l'éducation ou aux soins de santé. De plus, les deux camps commettent des atteintes aux droits humains dans des zones dont ils n'ont pas le contrôle.

La torture constitue un autre fléau qui affecte l'Afghanistan. En 2017, le Comité des Nations unies contre la torture, chargé de veiller à l'application de la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* s'est dit gravement préoccupé par le climat général d'impunité et la culture correspondante qui régnaient en Afghanistan concernant les actes de torture. Le Comité constate « une

acceptation généralisée et une légitimation de la torture dans la société afghane ». Certaines personnes qui ont commis des crimes de guerre et des atteintes graves aux droits humains, notamment des actes de torture, continuent d'exercer des fonctions exécutives officielles, parfois au sein même du gouvernement.

Il est rare que les auteurs d'atteintes aux droits humains aient à rendre des comptes pour leurs actes.

L'Afghanistan souffre d'une forte corruption, d'une véritable culture de l'impunité et de problèmes de gouvernance. Autant de facteurs qui affaiblissent l'état de droit et compromettent la capacité du gouvernement afghan à protéger la population des atteintes aux droits fondamentaux. La capacité du gouvernement à faire respecter ces droits est encore réduite par l'insécurité, l'instabilité et les fréquentes attaques d'éléments qui lui sont hostiles. La police et les forces de sécurité afghanes sont confrontées à toute une série de problèmes avérés dans leur mission de protection de la population civile. Qui plus est, un certain nombre d'acteurs étatiques chargés de protéger les droits humains, notamment au sein de la police locale et nationale, se rendraient eux-mêmes responsables de violations.

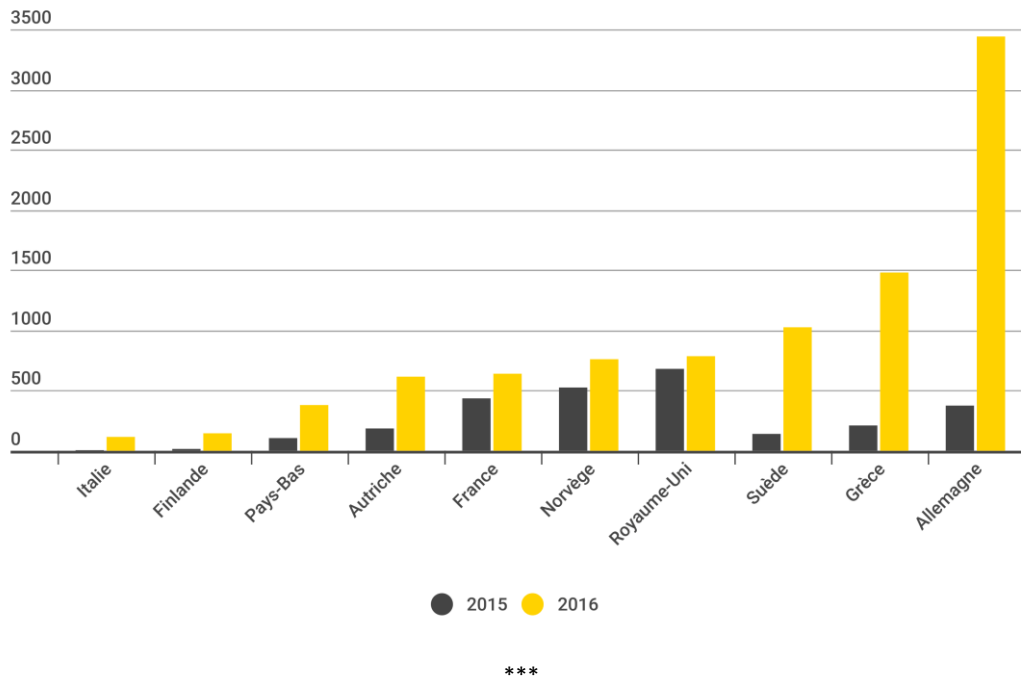
L'Afghanistan est par ailleurs le théâtre d'une crise humanitaire aiguë. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA), 9 300 000 personnes auront besoin d'aide humanitaire sur l'ensemble de l'année 2017. Plus de neuf millions d'Afghans ont, au mieux, un accès limité aux services de santé les plus élémentaires. Les taux de mortalité maternelle et infantile, respectivement de 327/100 000 et de 73/1 000 enfants nés vivants, figurent parmi les plus élevés de la planète. La sécurité alimentaire est de plus en plus menacée. Quelque 1 600 000 Afghans sont actuellement dans une situation très précaire dans ce domaine.

L'Afghanistan compte environ 2 millions de personnes déplacées. Le retour, souvent involontaire, des personnes parties se réfugier à l'étranger ne fait qu'exacerber une crise humanitaire déjà profonde. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a indiqué en septembre 2017 que 30 provinces afghanes sur 34 étaient touchées par le problème des personnes déplacées. Pour la seule période comprise entre le 1er janvier et le 16 septembre 2017, 257 900 nouvelles personnes seraient venues grossir leurs rangs. Près de 60 % de ces nouveaux arrivants étaient des enfants.

Tout citoyen afghan qui fuit la situation dramatique régnant dans son pays en matière de sécurité et de droits humains et qui parvient à gagner l'Europe a le droit d'y déposer une demande d'asile. Aux termes du droit international, « devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays », conformément aux principes énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. En outre, le principe de *non-refoulement*, qui est légalement contraignant en vertu du droit international, interdit aux pays européens d'envoyer un individu dans un endroit où existe un risque réel d'atteintes graves à ses droits fondamentaux.

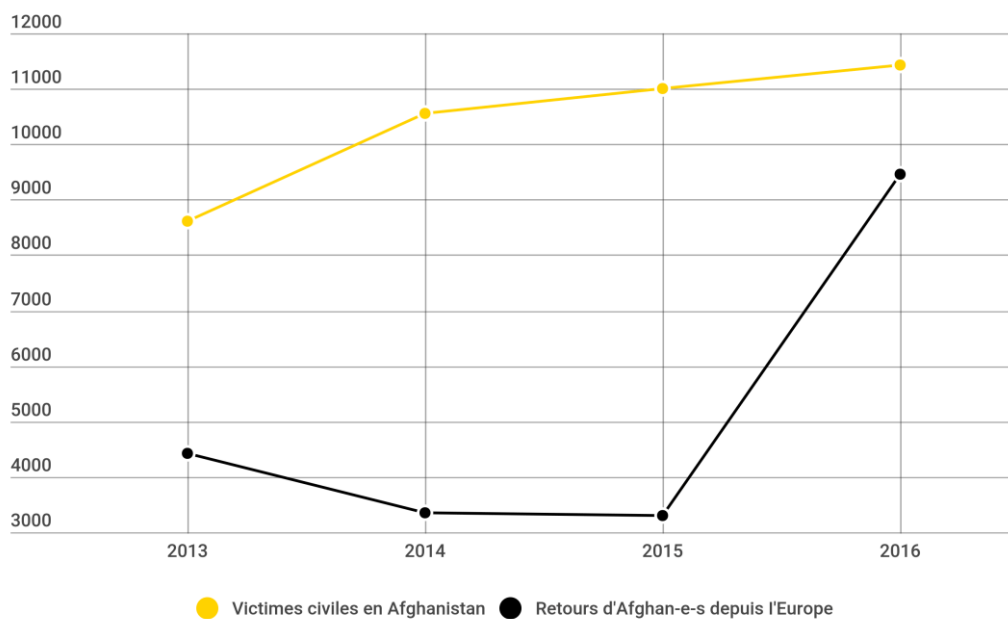
La proportion de réponses favorables données aux demandes de protection internationale formulées dans des pays européens par des Afghans est en nette diminution depuis quelques années. Elle est passée de 67 % en 2015 à 56,7 % en 2016. Cette évolution est encore plus marquée entre septembre 2015 (68 %) et décembre 2016 (33 %). Ce nouveau rapport ne porte pas sur les procédures et les décisions des pays européens en matière d'asile, mais l'augmentation du nombre des demandes d'asile rejetées est significative. Les demandeurs déboutés ont le droit de faire appel, mais en cas d'échec à l'issue de ce recours, ils doivent obligatoirement quitter le pays, soit dans le cadre d'un « retour forcé », soit dans les conditions un peu moins coercitives d'un « retour volontaire assisté », qui n'en est pas moins obligatoire lui aussi. Les retours d'Europe vers l'Afghanistan ont fortement augmenté ces dernières années. Entre 2015 et 2016, le nombre d'Afghans renvoyés (de force ou « volontairement ») dans leur pays par des États européens a presque triplé, passant de 3 290 à 9 460.

NOMBRE D'AFGHANS RENVOYÉS EN AFGHANISTAN PAR DES PAYS EUROPÉENS EN 2015-2016



Mise en perspective avec le nombre croissant de victimes civiles en Afghanistan, l'augmentation du nombre de retours vers ce pays incite à s'interroger sur la pertinence des processus de prise de décision de certaines autorités européennes.

VICTIMES CIVILES EN AFGHANISTAN ET RETOURS DEPUIS L'EUROPE EN 2013-2016



Il existe de toute évidence un fossé entre les faits objectifs tels qu'ils sont observés sur place, en Afghanistan, et les actions et politiques mises en œuvre par l'UE et les gouvernements européens dans la manière dont ils traitent les demandeurs d'asile afghans. Pourquoi un tel décalage entre la réalité en Afghanistan et l'attitude des autorités européennes face à des personnes qui ont fui ce pays ?

L'une des raisons essentielles réside manifestement dans l'évolution de la situation politique en Europe. En 2015, un nombre inédit de personnes (plus d'un million) sont arrivées en Europe de manière irrégulière, pour la plupart après une dangereuse traversée depuis les côtes de Turquie. Environ 20 % de ces personnes (200 000) étaient originaires d'Afghanistan. En réalité, ce nombre apparaît bien faible quand on le compare aux millions de réfugiés qui vivent dans des pays comme l'Iran ou le Pakistan. L'Union européenne et de nombreux États européens ont pourtant réagi en cherchant par tous les moyens à empêcher d'autres demandeurs d'asile de mettre le pied sur le sol européen en dehors des procédures régulières.

C'est dans ce contexte que l'accord baptisé « Action conjointe pour le futur » a été négocié entre l'UE et l'Afghanistan et signé en octobre 2016. Ce document vise à faciliter le retour dans leur pays des ressortissants afghans se trouvant dans les États membres de l'UE.

Cet accord procède officiellement d'une volonté de solidarité et de collaboration face aux problèmes que rencontrent aussi bien l'Afghanistan que les pays de l'UE en matière de migrations. Il indique clairement que l'aide au développement accordée à l'Afghanistan est distincte des sommes allouées aux programmes de rapatriement et d'assistance à la réinsertion.

Malgré un discours qui met l'accent sur la solidarité et la coopération, « Action conjointe pour le futur » fait en réalité pression sur l'Afghanistan pour qu'il accepte de nombreux retours. Le ministre afghan des Finances, Ekil Hakimi, a déclaré devant le Parlement : « Si l'Afghanistan ne coopère pas avec les pays de l'Union européenne dans le cadre de la crise des réfugiés, cela aura des conséquences négatives pour le montant de l'aide allouée à notre pays ». De même, une source proche du gouvernement afghan, s'exprimant sous le sceau de la confidentialité, a qualifié cet accord de « coupe de poison » que le gouvernement afghan aurait été obligé d'avaler en échange d'une aide au développement. L'Afghanistan dépend étroitement de l'aide internationale, qui représente près de 70 % de ses revenus annuels. Dans une note datée de mars 2016 et qui a fait l'objet de fuites dans la presse, les services de l'UE plaidaient pour que la conférence consacrée à l'aide à l'Afghanistan, prévue en octobre de la même année (et au cours de laquelle l'accord « Action conjointe pour le futur » a été signé) « serve d'incitation à la mise en œuvre de l'Action conjointe pour le futur ». Ce document indiquait également qu'un contrat de travaux publics en Afghanistan portant sur un montant de 200 millions d'euros était censé prendre en compte la problématique de la migration, « probablement par la mise en place d'un indicateur le conditionnant à la politique gouvernementale en matière de migration et de retours, voire peut-être à la mise en œuvre de l'Action conjointe pour le futur ». Les services de l'UE reconnaissent par ailleurs dans cette note que l'Afghanistan était confronté à « une détérioration de sa situation sécuritaire et une aggravation des menaces auxquelles les gens [étaient] exposés », ainsi qu'à « un nombre record d'attaques terroristes et de civils tués ou blessés », appelé à augmenter. Ce qui ne les empêchait pas d'affirmer qu'il fallait « que 80 000 personnes au moins puissent retourner chez elles dans un futur proche ».

Le message est clair : les expulsions vont se multiplier, quels que soient les dangers auxquels elles exposent les personnes concernées.

Dans cette perspective, plusieurs pays européens ont arbitrairement déclaré « sûrs » un certain nombre de secteurs de l'Afghanistan, en misant sur une « option de déplacement à l'intérieur du pays ». En d'autres termes, les pouvoirs publics reconnaissent que la province d'origine de la personne est dangereuse, mais lui demandent d'aller vivre ailleurs dans son pays. Plusieurs pays européens considèrent par exemple que Kaboul est un endroit sûr. Les rapports de la MANUA notent pourtant que la capitale et, dans une moindre mesure, sa province restent la zone la plus meurtrière du pays pour les civils, concentrant 19 % des victimes civiles recensées sur l'ensemble du territoire afghan.

Le principe même de l'« option de déplacement à l'intérieur du pays » et à la fois contestable sur le plan juridique et, dans le cas de l'Afghanistan, fallacieux au niveau de son application. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a exprimé de fortes réserves à propos d'un concept qui n'est pas fondé aux termes de la *Convention relative au statut des réfugiés*. Qui plus est, les rapports de l'ONU et d'autres spécialistes montrent bien que tout le territoire afghan, du nord au sud et d'est en ouest, est touché par les attaques contre les civils et les atteintes à la sécurité. La situation sécuritaire est précaire et les multiples groupes armés opérant dans le pays cherchent à conserver, à prendre ou à reprendre tel ou tel secteur du pays. Aucune « option de déplacement à l'intérieur du pays » n'est honnêtement envisageable.

La volonté des pays européens d'expulser des personnes jeunes et vulnérables témoigne bien de leur détermination à renvoyer les Afghans chez eux sans tenir compte de l'insécurité généralisée qui règne sur place.

Parmi ces jeunes figurent des enfants non accompagnés, ainsi que de jeunes adultes qui étaient eux-mêmes des mineurs non accompagnés quand ils sont arrivés en Europe. En Afghanistan, les enfants sont exposés aux mêmes dangers que les adultes, ainsi qu'à des risques supplémentaires, dont les autorités européennes sont bien conscientes. Financé par l'UE et géré par l'OIM, le « Programme pour l'Afghanistan du Réseau européen de réintégration » reconnaît la vulnérabilité particulière des enfants non accompagnés renvoyés d'Europe, notant l'absence totale de législation nationale organisant leur prise en charge, ainsi que d'ONG locales ou internationales à même de leur apporter un soutien.

L'Afghanistan est un pays extrêmement peu sûr, où la situation s'est aggravée ces dernières années. Pourtant, les pays européens y renvoient un nombre croissant d'hommes, de femmes et d'enfants, alors même que le pays est en proie à une escalade de la violence. À l'heure actuelle, étant donné la gravité de la situation sécuritaire et en matière de droits humains, partout dans le pays, tous les retours organisés vers l'Afghanistan constituent des *refoulements*. Pour qu'il y ait violation du principe de *non-refoulement*, il n'est pas nécessaire que la personne concernée ait effectivement subi un préjudice grave. Il suffit que cette personne soit renvoyée dans un endroit où elle *risque* réellement de subir un tel préjudice. Les gouvernements européens refusent délibérément de voir les dangers auxquels sont exposées les personnes rapatriées et, avec l'Union européenne, ils exercent sur l'Afghanistan d'énormes pressions pour que celui-ci accepte d'accueillir un grand nombre d'Afghans qui s'étaient réfugiés à l'étranger. Il est irresponsable et illégal de donner la priorité aux expulsions, au mépris des faits constatés sur le terrain.

Amnesty International demande à tous les pays européens de mettre en place un moratoire sur les retours en Afghanistan tant que ceux-ci ne pourront pas se faire dans la sécurité et la dignité. L'organisation recommande également au HCR de lancer un appel en faveur d'un tel moratoire. Amnesty International prie en outre instamment le gouvernement afghan et l'OIM de ne pas coopérer dans le cadre des retours organisés depuis l'Europe vers l'Afghanistan.

**AMNESTY INTERNATIONAL
EST UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DÉFENSE DES
DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE INJUSTICE
TOUCHE UNE PERSONNE,
NOUS SOMMES TOUS
CONCERNÉS.**

CONTACTEZ-NOUS



info@amnesty.org



+44 (0)20 7413 5500

PRENEZ PART À LA CONVERSATION



www.facebook.com/AmnestyGlobal



[@Amnesty](https://twitter.com/Amnesty)

RETOUR FORCÉ VERS L'INSÉCURITÉ

L'EUROPE RENVOIE DES DEMANDEURS D'ASILE EN AFGHANISTAN

L'Afghanistan est en proie à un conflit qui affecte l'ensemble de son territoire et qui est imprévisible. Des dizaines de milliers de civils ont été tués ou blessés et de très nombreuses autres personnes sont menacées d'autres atteintes graves aux droits humains (persécution, torture, etc.). Aucun secteur du pays ne peut être considéré comme sûr.

Les pays européens et l'Union européenne refusent délibérément de voir ces dangers et exercent sur l'Afghanistan d'énormes pressions pour que celui-ci accepte d'accueillir un grand nombre d'Afghans qui s'étaient réfugiés à l'étranger. Les retours se multiplient, alors que le pays est de plus en plus dangereux. Pour justifier ces retours, divers États européens ont arbitrairement déclaré « sûrs » un certain nombre de secteurs de l'Afghanistan, notamment Kaboul, qui est actuellement l'endroit le plus dangereux du pays pour les civils.

Les retours depuis l'Europe, organisés en dépit des faits constatés sur le terrain, en Afghanistan, constituent de fait des *refoulements* – c'est-à-dire des renvois de personnes vers un lieu où elles risquent d'être victimes d'atteintes graves à leurs droits fondamentaux. À l'heure actuelle, étant donné la gravité de la situation sécuritaire et en matière de droits humains, partout dans le pays, tous les retours organisés vers l'Afghanistan le sont en violation du principe de *non-refoulement*, qui est inscrit dans le droit international.

Amnesty International demande la mise en place d'un moratoire sur les retours en Afghanistan tant que ceux-ci ne pourront pas se faire dans la sécurité et la dignité.